



MAISON D'ARRÊT DE DIGNE

COMMENT DIVISER POUR MIEUX RÉGNER ET / OU MENTIR AUX AGENTS EST DEVENU UN SPORT NATIONAL

Bienvenue à la Maison d'Arrêt de Digne les bains où la poudre de perlimpinpin a été lancée par notre chère direction concernant le port de l'arme pour le personnel de surveillance. Celle-ci a vendu aux surveillants que la formation pour le port de l'arme était d'une dizaine de jours !

MENSONGE....

En vérité cette formation est de 4 semaines, dont 1 semaine de module doctrine et 3 semaines de module tirs et de technique d'intervention.

Celle-ci nous affirme que les surveillants ne feraient que les extractions médicales !

MENSONGE....

En vérité nous ferons les extractions médicales que nous effectuons déjà mais à court ou moyen terme, nous serons contraints de faire les extractions judiciaires vicinales (en application de l'article D.57 du code de procédure pénale 2, cet article définit que l'administration pénitentiaire exécute toutes les réquisitions d'extractions judiciaires sur le territoire métropolitain).

Que cherche à faire notre direction ??????????

FO justice dénonce les **MENSONGES** de notre direction à l'égard des personnels favorables et volontaires au port de l'arme pour les extractions médicales et les transferts au sein de notre établissement **et NON POUR ÊTRE ELSP !**

FO justice a toujours revendiqué être favorable à la création d'une équipe ELSP au sein de notre établissement à condition d'affecter des personnels dédiés à ces missions.

Notre principale préoccupation est le maintien de notre service actuel qui risque d'être compromis avec cette tentative de mise en place d'ELSP déguisée sans apport d'effectif !

N'oubliez pas, chers Collègues, qu'à cette CAP de mutation nous n'avons aucun poste pour remplacer les départs en retraite et que les éventuels renforts ne viendront qu'en avril 2026 !

Le bureau local Digne le 28/04/2025